

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE Séance du 12 Juin 2018
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37 Titulaires Présents : 29 Suppléants Présents : 1 Absents : 2 Pouvoirs : 5 Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 125/2018</p>	<p>L'an deux mille dix-huit, le douze juin à vingt heures, le Conseil Communautaire Ussets et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 07 juin 2018</p> <p>Présents : Mesdames Carine LAVAL, Sylvie TARAGON, Estelita LACHENAL, Marthe CUTELLE, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET.</p> <p>Messieurs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Grégoire LAFAVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Pouvoirs : Mesdames Carole BRETON donne son pouvoir à Bernard REVILLON, Mylène Duclos donne son pouvoir à Jean-Yves MÂCHARD. Messieurs Pascal COULLOUX donne son pouvoir à Bernard CHASSOT, Guy PERRET donne son pouvoir à Gilles PILLOUX, Gilles PASCAL donne son pouvoir à Paul RANNARD.</p> <p>Absents : Monsieur Alain CHAMOSSET représenté par Patrick FALCOZ, Corinne GUISEPPIN, Jean VIOLLET.</p> <p>Madame Estelita LACHENAL est désignée secrétaire de séance</p>

OBJET : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – Détermination du prix de vente des lots de l'extension de la ZAE de Maboez à Corbonod

VU l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLC-2017-0081 du 18 septembre 2017 approuvant les statuts de la Communauté de Communes Ussets et Rhône.

VU le Permis d'Aménager modificatif n° PA00111816C0001M01 accordé le 24 avril 2017 relatif à l'extension de la zone artisanale de Maboez avec la création de 14 lots commercialisables.

VU les dépenses déjà effectuées et les dépenses prévues pour l'aménagement de l'extension de la zone de Maboez dont celles prévues dans le cadre du marché public de maîtrise d'œuvre et du marché public de travaux.

VU la délibération n° 342/2017 du 05 décembre 2017 fixant les conditions financières pour le transfert de la ZAE de Maboez.

VU l'arrêté n° 2018-0112-DSIPL-CR-74-01-02 portant attribution d'une subvention d'un montant de 127 117 euros au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local 2017 : « Mesures prévues dans les contrats de ruralité ».

VU la convention établit le 21 février 2018 entre le Conseil Départemental de l'Ain et la Communauté de Communes Usse et Rhône relative à l'attribution d'une subvention, d'un montant de 158 746 euros, au titre de l'aménagement de l'extension de la zone d'activités de Maboez à Corbonod.

Considérant les dépenses et recettes prévues dans le cadre de l'aménagement de l'extension de la zone de Maboez, et la superficie commercialisable après découpage des lots prévu par le PA.

Monsieur le Président rappelle que la zone à une vocation artisanale et propose de fixer le prix de vente HT au mètre carré à 25 euros pour l'ensemble des lots commercialisables.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

FIXE le prix de vente des lots de l'extension de la zone de Maboez à Corbonod à 25 € HT le m².
AUTORISE Monsieur le Président à en faire la publicité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**

